

# Nos revendications

**Soyez acteur de vos conditions de travail !**

**CFDT Altran**  
**Novembre 2010**

- **Evolution de carrière des salariés :**
  - Projets adéquats aux compétences et à l'évolution de carrière du salarié
  - Mobilité choisie et non subie
  - Mise en place d'une 'offre valable de projet'
  - Revue des outils de management (entretien annuel, ...)
  - Mise en place d'une véritable gestion de carrière pour les consultants
- **Formation :**
  - Proposition obligatoire de formations au cours de l'entretien annuel
  - Focalisation sur les formations techniques à valeur ajoutée
  - Plan de formation axé sur les souhaits des salariés compatible avec leur projet professionnel
- **Diversité :**
  - Egalité Hommes / Femmes
  - Seniors : sécurisation des parcours professionnel et suivi régulier
  - Mise en place de process RH pour éliminer la discrimination raciale
  - Facilité l'embauche et les conditions de travail des handicapés

- **Frais professionnels**
  - Remboursement intégral des frais professionnels
  - Simplification de la grille de frais
  - Egalité de traitement entre les managers, les consultants et les administratifs
  - Remboursement des repas du midi sans justificatif sur la base d'un forfait au minimum
  - Suppression de la franchise kilométrique
- **Pour les salariés en grand déplacement**
  - Négociation d'une contrepartie pour le temps passé en transport
  - Prime pour les salariés en grand déplacement
  - Remboursement des gardes d'enfants en cas de grand déplacement

- **Mise en place d'un principe d'augmentation collective et individuelle**
  - % augmentation globale = **1/3 collective + 2/3 individuelle**
  - Minima d'augmentation collective 0,5 %
  - Pas d'augmentation collective si rémunération annuelle > 68 k€
  - % d'augmentation collective attribué à chaque salarié selon son niveau de rémunération :

(Salaire moyen/Salaire du salarié) \* % d'augmentation collective

- **Rattrapage salarial** pour les salariés pas ou faiblement augmentés depuis 3 ans
  - Si salaire < 34 k€ – mini 6% ou 650 € annuel
  - Si 34 k€ < salaire < 45 k€ – mini 5% ou 650 € annuel
  - Si 45 k€ < salaire < 56 k€ – mini 4% ou 650 € annuel
  - Si 56 k€ < salaire < 68 k€ – mini 3%
- **Autres revendications :**
  - Plus de transparence des comités de rémunération
  - Régularisation des salariés qui sont en dessous des minima syntec avec rattrapage rétroactif
  - Répartition équitable de la marge entre tous les salariés

- **Doublement** du budget des **œuvres sociales**
- Mise en place des **chèques vacances** en complément des voyages organisés
- Distribution des **CESU** (Chèque Emploi Service Universel)
- Meilleure prise en compte des **besoins régionaux** pour les offres de type cinéma, salle de sport, ...
- Amélioration des **services de proximité** du CE :
  - Permanences supplémentaires en province
  - Paiement par carte bleue dans les permanences
  - Extension des horaires d'ouverture des CE
- Développement de partenariats avec les CE de nos principaux clients

- Mise en place de l'**intéressement** reposant sur des critères fiables et des objectifs atteignables assurant un vrai complément de revenu
- Congés :
  - Congé d'ancienneté supplémentaires :
    - 1 an d'ancienneté = 1 jour,
    - 3 ans d'ancienneté = 2 jours
    - 5 ans d'ancienneté = 3 jours
    - 10 ans d'ancienneté = 4 jours
  - Suppression des congés imposés

- Rendre le **PEE** (Plan d'Épargne Entreprise) **attractif** : 100% d'abondement pour chaque versement
- Mise en place d'un **CET** (Compte Épargne Temps) avec possibilité de le transférer sur le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif)
- Mise en place d'un **PERCO** (Plan d'Épargne Retraite Collectif)
- Pour notre Mutuelle santé et prévoyance:
  - Augmentation de la part des cotisations patronales à 75%
  - Des cotisations réparties sur toutes les tranches de salaires (et non pas jusqu'à 2885 € comme aujourd'hui)



## Cartes de visite

- **S'informer :**
  - <http://cfdt-altran.fr/>
  - [https://directv2.altran.com/wkm/02france/drh/rp/organisations\\_syndicales/cfdt/default.aspx](https://directv2.altran.com/wkm/02france/drh/rp/organisations_syndicales/cfdt/default.aspx)
- **Nous écrire :**
  - [Cfdt-altran@laposte.net](mailto:Cfdt-altran@laposte.net)